

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt-sept mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. LE BILLER, Maire de Lézardrieux dans la salle du conseil municipal,

Date de la convocation : 21 mai 2010,

Nombre de conseillers : En exercice : 17

Présents : 16

Votants : 16

Etaient présents : Mrs LE BILLER Joseph, LE GRAND Michel, MONFORT Guy, TURUBAN Marcel, CONAN Jean, LE GOFFIC Jean-Paul, ARZUL Pierre-Yves, TRICAUD Xavier, PEDRON Jean-Yves, GUEGO Dominique, LE MASSON Yvon, GUILLOU Loïc,
Mesdames GIMART Marie Louise, PERROT Marie-Claire, JAMET Thérèse, LE COQ Annyvonne,

Secrétaire de séance : Mr GUILLOU Loïc

Absent : Mr PRIGENT Jean-Jacques,

Etait également présente : Mme BRIAND Sylvie, Secrétaire générale

1-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

2- VENTE DU TERRAIN DU MOULIN À MER.

Délibération Ajournée.

3-DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION À COAT RADEN.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Melle DRUEL Sarah sollicite l'achat d'une partie d'un chemin d'exploitation desservant leurs propriétés.

Les commissions d'urbanisme et extra-municipale de l'agriculture et des chemins ruraux après examen des plans joints, après s'être rendues sur place et avoir observé que le chemin est actuellement impraticable :

- estiment que rien ne s'oppose à l'acquisition sollicitée par Melle DRUEL Sarah de la portion de chemin d'exploitation longeant ses parcelles A 938, 399, 403, 404, 407 et 850,

-proposent qu'il soit donné accord de principe à sa demande.

Monsieur LESCOUARC'H Nicolas ayant signalé aux commissions qu'il envisageait d'acquérir les parcelles A 405,406 (en partie) 404 (en partie) celles-ci proposent que la totalité du chemin d'exploitation soit bornée dès maintenant. Mr LESCOUARC'H Nicolas est d'accord pour prendre en charge une partie des frais de bornage en accord avec Mademoiselle DRUEL Sarah.

Après avoir entendu l'avis de la Commission, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 3 abstentions:

- donne son accord de principe, informe Mademoiselle DRUEL Sarah qu'elle devra faire établir à ses frais un document d'arpentage par un géomètre agréé, fixe le prix d'achat à 1 € le m2 - les frais notariés seront à la charge des acquéreurs, autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous les documents relatifs au règlement de ce dossier.

4- RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS.

Délibération ajournée

**5-CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE D'ASSAINISSEMENT :
KÉRILIS-KERNU-PEN HENT GLAZ.**

Rapporteur : Mr MONFORT Guy

Mr MONFORT présente aux membres du Conseil municipal le résultat de la consultation réalisée dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de l'étude d'assainissement concernant le secteur Kerilis-Kernu-Pen Hent Glaz .

La commission des travaux a étudié les offres suivantes :

	<i>Estimation des travaux: Kerilis 1ère tranche</i>	<i>Pen Hent Glaz 2ème tranche</i>	<i>Total</i>	<i>Honoraires</i>
Cabinet Nicolas	150 000,00 € H.T.	230 000,00 € H.T.	380 000,00 € H.T.	5,5% soit 20 900 € H.T.
A&T OUEST	161 500,00 € H.T.	238 500,00 € H.T.	400 000,00€ H.T.	4,8% soit 19 200 € H.T.

Après avoir entendu l'avis de la commission des travaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'établir un contrat de maîtrise d'oeuvre sous forme de marchés sans formalités préalables en application du Code des Marchés Publics,
- de la confier à A&T Ouest pour un montant de 19 200,00 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces se rapportant à son exécution.

6- CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS.

Rapporteur : Mr MONFORT Guy

Mr MONFORT présente aux membres du Conseil municipal le résultat de la consultation réalisée dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du centre d'incendie et de secours.

La commission des travaux a étudié les offres suivantes :

	<i>Montant estimé des travaux</i>	<i>Rémunération</i>
SOHA	275 000,00 € H.T.	17 048,00 € H.T. CIS (6,20%)
ARCHI MÉDI CIS + Salle de l'Ermitage	250 000,00€ H.T.	17 150,00 € H.T. (9,80%)

Après avoir entendu l'avis de la commission des travaux, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- d'établir un contrat de maîtrise d'oeuvre sous forme de marchés sans formalités préalables en application du Code des Marchés Publics,
- de la confier au cabinet SOHA pour un montant de 17 048,00 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces se rapportant à son exécution.

7- CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE DE L'ERMITAGE.

Mr MONFORT présente aux membres du Conseil municipal le résultat de la consultation réalisée dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de la salle de l'Ermitage.

La commission des travaux a étudié les offres suivantes :

<i>Entreprise</i>	<i>Montant</i>
SOHA	1 000,00 € H.T. Salle de l'Ermitage

Après avoir entendu l'avis de la commission des travaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'établir un contrat de maîtrise d'oeuvre sous forme de marchés sans formalités préalables en application du Code des Marchés Publics,
- de la confier à SOHA pour un montant de 1000,00 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces se rapportant à son exécution.

8- S.D.E.: PLACE DU CENTRE – REMPLACEMENT DE 2 LANTERNES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de remplacement des deux lanternes d'éclairage public situées à l'entrée de la Place du Centre à LÉZARDRIEUX, présenté par le Syndicat d'Électricité des Côtes d'Armor, pour un montant total estimatif de 1 750,00 €uros T.T.C., et aux conditions définies dans la convention «Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Électricité, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la T.V.A.) et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement ».

9- S.D.E.: ALIMENTATION ÉLECTRIQUE D'UNE BORNE PRISE DE COURANT - CAMPING MUNICIPAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'alimentation électrique d'une borne prises de courant au Camping de LEZARDRIEUX, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor, pour un montant total estimatif de 2 400,00 € T.T.C., et aux conditions définies dans la convention « Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Électricité, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. Et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention et conformément au règlement.

10- RECENSEMENT I.N.S.E.E. POUR 2011: RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS.

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011 sur la Commune de LEZARDRIEUX.

Le Conseil Municipal est chargé de recruter 4 agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de les rémunérer à l'indice en déterminant un montant brut de 1 065,65 euros/agent

Indice brut : 297

Indice Majoré : 292 (temps non complet)

- de leur allouer une indemnité kilométrique de 120 euros pour les frais occasionnés durant la période du recensement.

11-RECENSEMENT I.N.S.E.E. POUR 2011: NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL.

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011.

Le Conseil Municipal est chargé de nommer :

- . un coordonnateur communal
- . 4 agents recenseurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de nommer Madame LE BARBU Nathalie, adjoint administratif, comme coordonnateur pour le recensement de la population 2011. Elle sera aidée dans son travail par Madame Sylvie BRIAND, Secrétaire de Mairie et Monsieur LE BARS Joël, Brigadier de Police Municipale.
- de recruter 4 agents recenseurs.

12-PROPOSITIONS DÉFIBRILLATEURS.

Monsieur le Maire, présente et donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mr Le Président de la Communauté de Communes.

En effet, suite à la dégradation des armoires pour défibrillateurs placés à l'extérieur et à l'intervention de Mr PAGLIARO, commercial de Sano et Pharm France, des solutions sont à envisager afin de résoudre ce problème.

Après étude des propositions proposées :

- Un échange gratuit des armoires en place,
- Les placer dans un coffret en bois de confection locale,
- Armoires pour extérieur-Aivia 200
Remplacement des armoires par des armoires parfaitement adaptées.
Coût du remplacement : 370€
(Tarif nouvelle armoire : 570€ H.T.
- Coût armoire actuelle : 200€ H.T.)
- Remboursement sans remplacement
Soit 200€ H.T./Armoire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le remboursement sans remplacement, soit un remboursement de 400 € H.T. pour les 2 coffrets dont la collectivité avait fait l'acquisition.

13- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 30 mars 2010, qui a émis un avis favorable, le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier à compter du 1^{er} janvier 2010 le tableau des effectifs comme suit pour tenir compte de l'accès au grade d'adjoint technique principal 2ème classe concernant Mr OLLIVIER-HENRY Alain.

<i>Secteur Administratif</i>			
Attaché territorial	A	1	1
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	1	1
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1	1
Adjoint Administratif 2è classe	C	1+1 (17 h 30)	1+1 (17 h 30)
TOTAL	C	5	5
<i>Police</i>			
Chef de police municipale	C	1	1

<i>Secteur Administratif</i>			
TOTAL	C	1	1
<i>Secteur Technique</i>			
Agent de maîtrise principal	C	3	3
Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	3	3 (35 h)
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe (2)	C	5	3(35 h) - 1 (30H) - 1 (20h) –
Adjoint technique de 2 ^e classe (1)	C	2	1 (28 h) – 1 (15 h)
TOTAL	C	13	13
<i>Secteur social</i>			
Agent spécialisé école maternelle 1 ^{ère} classe (2)	C	2	2 (35 h)
TOTAL	C	2	2
TOTAL GENERAL		21	21

14- RENOUELEMENT DU BAIL DE LA PERCEPTION.

Le bail de la Trésorerie arrive à échéance le 31 mai prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler aux conditions suivantes:

-Loyer annuel : 21 560 €,

-Révision annuelle en fonction de la moyenne de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE,

-Durée : 12 ans

et autorise le Maire à signer le renouvellement de ce bail.

15-SUBVENTION U.S.T.L.P. TOURNOI MORANGIS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande exceptionnelle de l'Union Sportive du Trieux Lézardrieux-Pleudaniel (USTLP) d'un montant de 500 €, invitée à participer à un tournoi de football international organisé par le Club de Morangis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour et une absence de procéder au versement de la subvention de 500 €.

16- ACQUISITION DE MATÉRIEL AU CAMPING MUNICIPAL- AIRE DE JEUX.

Rapporteur : Mme JAMET Thérèse

Suite à la fermeture de l'aire de jeux de Kermarquer et à l'arrivée de la saison estivale, il est nécessaire pour le camping municipal de réaménager une aire de jeux.

L'entreprise MECO propose 1 jeu ressort 4 places pour un montant H.T. de 1 286,00€ et un panneau pour aires de jeux avec poteau pour un montant H.T. de 267,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir ce matériel.

17- QUESTIONS DIVERSES.

- Comité de jumelage :

En vue de créer un comité de jumelage, Lézardrieux-Morangis, une deuxième réunion a eu lieu le 17 mai dernier, tous les membres du conseil municipal et les Présidents d'associations avaient été conviés mais également la population par voie de presse. 17 personnes étaient présentes et ont échangé sur le bien fondé d'un comité de jumelage qui faciliterait les échanges entre les 2 villes.

6 à 7 personnes pour le moment se sont prononcées pour former ce comité.

Pour cela une assemblée générale constitutive aura lieu le lundi 14 juin à 18h30 à la salle de l'Ermitage.

A cette réunion seront étudiés les statuts :

-composition de l'association

-les membres de droit

-les membres actifs...

- Demande d'intégration dans la commission de l'Agriculture et des chemins ruraux :
Il faut interroger Mr TILLY qui a oralement manifesté le souhait de ne plus participer à cette commission.
Mr LE QUELLEC Daniel pourrait le remplacer, il doit en faire la demande par écrit .

18- INFORMATIONS DIVERSES.

La Doyenne de Lézardrieux va fêter son 101^{ème} anniversaire le 30 mai prochain, Mr le Maire et des élus décident d'aller la saluer le samedi 29 mai à 18 heures à son domicile.

Le prochain conseil municipal est fixé au 1er juin prochain à 18h30.
Samedi 19 juin à 8h30 nettoyage des plages sur Lézardrieux.

Ile à Bois : Les camping-cars vidangent sur le parking. Aussi il faut mettre un panneau indiquant qu'il y a une borne camping car au camping de Kermarquer.

Mr LE GRAND donne lecture d'un courrier de Mme BAUDUIN Caroline qui remercie la municipalité du prêt de la salle de l'Ermitage pour des cours de théâtre. 5 enfants de Lézardrieux y ont participé.

La séance est levée à 21h30